



Obligations de service Loin d'être parfait en PACA comme ailleurs... aussi

Le ministère de l'agriculture se félicite bien souvent des progrès effectués dans le contrôle des dotations attribuées aux établissements privés. Pourtant, ici et là, les progrès ont bien du mal à se concrétiser. Notamment en ce qui concerne les obligations de services des enseignants. Un exemple de la situation en région PACA.

Enseignement agricole privé : Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

2005-2015 : cela fait 10 ans que nous revendiquons des obligations de service équivalentes à celles de nos collègues de l'enseignement public.

10 années ponctuées d'enquêtes, de pétitions, d'occupations de DRAAF et du Ministère, d'entrevues avec le Ministre, son cabinet et la DGER.

Combien de fois avons-nous alerté l'administration de ce que nous constatons sur le terrain ?

Le décret, les Notes de Service qui ne sont pas appliquées totalement, les heures de concertation qui ne sont pas ou insuffisamment attribuées, les heures de suivi de stage qui sont sous-évaluées, les DRAAF qui n'assurent pas totalement leur rôle de contrôle des établissements agricoles privés que ce soit en matière de gestion de la DGH ou d'obligations de service des enseignants.

Nous avons finalement obtenu en 2010 et 2013 deux nouvelles notes de service qui insistent sur la nécessaire vigilance des DRAAF dans l'application des textes et une promesse du Ministre pour la mise en service d'un logiciel de type Guépard visant à cadrer l'utilisation de la DGH.

Mais ce logiciel n'est toujours pas opérationnel, les notes de service ne sont toujours pas appliquées dans leur intégralité et la vigilance des DRAAF subit encore trop souvent l'influence du CNEAP et de ses chefs d'établissements.

Plusieurs exemples en Paca cette année :

1) Le SRFD demande expressément aux 4 établissements du CNEAP d'accorder au moins 9 h de concertation aux enseignants mais le directeur de St Maximin décide que 8 h sont suffisantes et le chef du SRFD avale cette décision !

2) Les disciplines contrat d'une enseignante de Carpentras ne sont plus respectées après son congé maladie. Ne pouvant obtenir de réponse satisfaisante du SRFD, nous avons alerté l'inspection qui reconnaît que la situation est tout à fait anormale mais nous renvoie vers le SRFD qui..... fait le mort !

3) En 2013 et 2014, nous avons été autorisés à consulter les fiches de poste anonymées des enseignants des établissements de la région. La liste des dérives constatées dans ces annexes 2 était ensuite adressée au SRFD et en copie aux chefs d'établissement et au DREAP.

Cette année le nouveau DRAAF s'oppose à cette consultation prétextant que ses services n'ont pas le temps d'anonymer ces fiches. Pourtant le texte de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) et Madame Boutayeb (cheffe du bureau des relations contractuelles à la DGER) affirment que ces documents anonymés peuvent être consultés.

4) Conformément au Protocole signé par le CNEAP, une enseignante à temps incomplet de St Maximin aurait dû obtenir à la rentrée 2013 la contractualisation des 6 HSA qu'elle assurait l'année précédente mais le chef d'établissement n'applique pas le texte. Alerté par la CFDT, le SRFD contacte le chef d'établissement qui consent alors à contractualiser 3 HSA à la rentrée 2014. Le texte du Protocole n'est toujours pas respecté mais..... le chef du SRFD entérine cette décision ! Trois jours plus tard, le chef d'établissement demande à cette enseignante de signer un document qui confirme cette augmentation de contrat et qui accessoirement l'informe qu'en cas de réduction de DGH en 2015, elle serait celle qui, prioritairement "selon les textes", serait en réduction ou en résiliation de contrat !!! A la rentrée 2014, la collègue se retrouve parachutée dans des classes de 4ème, 3ème.... Ecœurée, elle démissionne.

Nous le savons, les intérêts des enseignants ne sont pas, loin s'en faut, la priorité du CNEAP et ses attaques contre la Fep-CFDT en sont malheureusement la conséquence et l'illustration. Mais sans ses profs, l'enseignement agricole privé n'est rien. C'est la qualité de notre travail qui assure sa pérennité, et pour continuer à faire ce travail de qualité nous ne revendiquons rien d'autre que le respect de nos droits règlementaires.

Marie-Pierre Arnaud, déléguée régionale PACA